

Les députés d'en face se sont plaints du secret qui a entouré cette question. Ils disent que nous les avons laissés dans l'ignorance et qu'ils ne savent pas ce qui se passe. Monsieur l'Orateur, le 30 janvier, j'ai déposé à la Chambre les ententes conclues avec la République de Corée et avec l'Argentine. J'ai également déposé une déclaration complète sur notre politique relative aux garanties nucléaires, avec toute la documentation voulue, pour la gouverne des députés désireux d'en savoir plus, désireux de sortir de l'ignorance totale dans laquelle les ont plongés les députés ministériels. Je remarque que, dans les trois discours qui viennent d'être prononcés, on n'a pas dit un mot de la politique relative aux garanties, pas un mot des accords. Aucun député n'a proposé de moyens pour améliorer, si possible, le système de garanties actuellement en vigueur.

Les garanties prévues dans ces deux ententes sont extrêmement importantes. Les députés ont réclamé à cor et à cri ces ententes. Ils ont réclamé à grands cris la possibilité de les étudier. Nous voilà aujourd'hui lancés dans un débat sur cette question, et j'attends toujours, mais en vain, que quelqu'un propose des moyens pour les améliorer. Les députés d'en face aimeraient peut-être que l'on émette un moratoire à ce sujet également. Ils croient peut-être que nous devrions cesser de conclure de telles ententes et nous retirer complètement de la scène internationale. Je tiens à leur dire que les garanties constituent un aspect extrêmement important du système international de non-prolifération. Il y en a d'autres, bien sûr. Il faut reconnaître que la prolifération est un problème d'ordre politique, qui découle des inégalités et du déséquilibre qui existent au sein de la communauté internationale.

Si nous voulons que nos efforts en vue d'assurer la non-prolifération soient couronnés de succès, nous devons aller plus loin, examiner les causes de la tension internationale et faire quelque chose pour remédier aux disparités qui existent dans le monde. Nous devons prendre des mesures pour mettre sur pied un régime économique international meilleur et plus équitable. Les garanties constituent une forme d'engagement légal et un système de vérification. L'Etat bénéficiaire s'engage légalement à respecter certaines conditions préalables, notamment, à ne faire exploser aucune bombe. Dans toutes les négociations auxquelles nous participons, nous cherchons à renforcer cet engagement légal.

Comme les députés le savent, l'adhésion à cet engagement juridique est vérifiée grâce à un système d'inspection international. Malheureusement ce système a été déprécié par le député dans son discours. Il est constamment amélioré. Il est appliqué non seulement par le personnel mais aussi au moyen de certains mécanismes. Personne n'a jamais prétendu - et le Premier ministre (M. Trudeau) l'a dit nettement dans le discours dont je parlais il y a quelques minutes - qu'il est à toute épreuve. Toutefois, la certitude